

La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants

Mme DIOP Rokhaya Ndiaye
DEEC/ MEPN

1

Plan

- *Introduction
- 1 - Objectif
- 2 - Définition
- 3 - Caractéristiques
- 4 - Champ d'actions
- 5 - Dommages causés par les POP
- 6 - Dispositions de la Convention
- 7 - Obligations générales
- 8 - Assistance financière et technique
- 9 - Mise en œuvre au niveau national
- *Conclusion

2

Introduction

- Près de 3 millions de préparations chimiques en vente
- 2^{ème} plus grande industrie après celle de l'automobile
- Vente annuelle: 1,6 trillions de dollars EU
- Il existe rarement des systèmes efficaces, écologiquement rationnels de destruction des produits chimiques
- Impact désastreux sur la santé humaine et animale mais également sur l'environnement

3

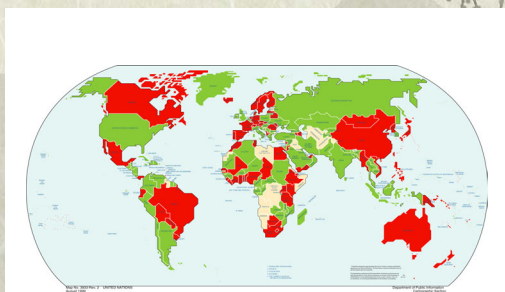
Introduction

Adoptée à Stockholm le 22 Mai 2001: 151 signataires

- ❖ En décembre 2004: **85 Parties, 22 en Afrique**
- ❖ Entrée en vigueur le **17 mai 2004**
- ❖ **La première Conférence des Parties se tient à Punta del Este, Uruguay du 2 au 6 mai 2005**

4

Pays signataires (vert) et Parties (rouge)



1. Algeria	5 Sep 2001	
2. Benin	23 May 2001	5 Jan 2004
3. Botswana		28 Oct 2002 a
4. Burkina Faso	23 May 2001	
5. Burundi	2 Apr 2002	
6. Cameroon	5 Oct 2001	
7. Central African Republic	9 May 2002	
8. Chad	16 May 2002	10 Mar 2004
9. Comoros	23 May 2001	
10. Congo	4 Dec 2001	
11. Côte d'Ivoire	23 May 2001	20 Jan 2004
12. Djibouti	15 Nov 2001	11 Mar 2004
13. Egypt	17 May 2002	2 May 2003
14. Ethiopia	17 May 2002	9 Jan 2003
15. Gabon	21 May 2002	
16. Gambia	23 May 2001	
17. Ghana	23 May 2001	30 May 2003
18. Guinea	23 May 2001	
19. Guinea-Bissau	24 Apr 2002	
20. Kenya	23 May 2001	24 Sep 2004
21. Liberia		23 May 2002 a
22. Madagascar	24 Sep 2001	
23. Malawi	22 May 2002	
24. Mali	23 May 2001	5 Sep 2003
25. Mauritania	8 Aug 2001	

6

1-Objectif

Protection de la santé humaine et de l'environnement contre les Polluants Organiques Persistants, conformément à l'Article 1

[La *Précaution* est reconnu comme un élément important]

7

2- Qui sont les POP

Produits et sous-produits chimiques à base de carbone, issus de **l'activité industrielle** et qui sont capables de causer **des dommages à la santé humaine et animale et à l'environnement**, même dans des régions éloignées de leur zone d'émission ou d'utilisation

8

3- Caractéristiques des POP

- ❖ Persistants aux processus de dégradation chimique, biologique ou par photolyse
- ❖ Volatiles (se dispersant dans l'air et se déplaçant sur de grandes distances)
- ❖ Liposolubles et très peu hydrosolubles
- ❖ (70 000 X supérieures à leur valeur initiale)
- ❖ Même à des concentrations très faibles: peuvent causer des dommages à la santé humaine et/ou l'environnement

9

4- Champ d'action: 12 identifiés au titre de la Convention

A/- 9 Pesticides POP incriminés:

1- Arrêt immédiat de toute production et utilisation:

*Endrine: **-insecticide** (les cultures de coton et de céréales)
-raticide (contrôle des rats et taupes)
-utilisé contre les oiseaux

*Toxaphène: **-insecticide** (coton, autres cultures)
-acaricides vétérinaires (tiques et autres acariens chez le bétail)

10

4- Champ d'action: 12 identifiés au titre de la Convention

2- Arrêt immédiat de la production de Pesticides POP

Aldrine - Dieldrine - Heptachlore (seuls les **stocks** existants seront utilisables dans le cadre des dérogations jusqu'en **2025**)

*Aldrine et Dieldrine: **- insecticide** (**cultures de maïs**, de pomme de terre et de coton)
- termiticide

*Heptachlore: **insecticide de contact** (insectes du sol, **salmonelles** et vecteurs de maladies comme **le paludisme, cultures du coton**)

11

4- Champ d'action: 12 identifiés au titre de la Convention

3- Limitation de la production et de l'utilisation de Pesticides POP selon les dérogations: Chlordane - (HCB) - Mirex et DDT

*Chlordane: **insecticide de contact** à large spectre (**cultures de céréales, pomme de terre, cannes à sucre, cotons, jute, fruits, agrumes**)- (les **espaces verts**)- (**paludisme**)

*Hexachlorobenzène (HCB): **- fongicide** (blé, d'oignon, sorgho)
- sous-produit généré par activité industrielle

12

4-Champ d'action: 12 identifiés au titre de la Convention

3- Limitation de la production et de l'utilisation de Pesticides POP selon les dérogations:

Chlordane- (HCB) - Mirex et DDT

*Mirex:-insecticide pour fourmis et termites

-agent ignifuge dans les plastiques, caoutchouc, matériaux électriques

*DDT: insecticide (coton) – (contrôle du paludisme)

13

4-Champ d'action: 12 identifiés au titre de la Convention

B/- Substances chimiques industrielles: PCB – HCB

*Biphényles polychlorures (PCB)

-liquide échangeurs de chaleurs dans les transformateurs et ---
-additif dans les peintures, papiers autocopiants et plastiques

*Hexachlorobenzène (HCB)

-utilisée dans la fabrication de feux d'artifices, de munitions, de plastiques synthétiques
-produit secondaire de fabrication du tétrachlorure de carbone, perchloro-éthylène, trichloroéthylène, pentachlorobenzène

14

4-Champ d'action: 12 identifiés au titre de la Convention

C/- Produits secondaires non intentionnels:Dioxines et Furanes

Dioxines & Furanes

❖ obtenues par combustion incomplète de substances chlorées (Polychlorures de vinyle) ou de solvants chlorés

❖ au cours de la fabrication de pesticides, de substances chlorées (Polychlorures de vinyle) ou de solvants chlorés

15

5-Dommages causés par les POP

A/-Santé humaine

- ❖ suite à la contamination de la viande et des produits laitiers
- ❖ accèdent au fœtus à travers le placenta
- ❖ accèdent aux nourrissons par le lait maternel
- ❖ Maladies
cancers, dérèglements des neuroconducteurs, dysfonctionnement gynécologique, dégradation progressive des systèmes immunologiques et neurologiques, augmentation de l'incidence du diabète, ---

16

5. Dommages causés par les POP

B/-Santé animale

- ❖ Cancers et malformations congénitales
- ❖ Baisse de la fertilité
- ❖ Dysfonctionnement du système hormonal (féminisation des mâles et masculinisation des femelles)
- ❖ Troubles comportementaux, ---

17

5. Dommages causés par les POP

C/- Environnement

- ❖ Contamination et pollution
 - Air, Eau, Sol
 - Faune et flore

18

6. Dispositions de la Convention

- *Éliminer les 12 POP identifiés sur l'Annexe III
- *Adopter progressivement des **substances et méthodes de remplacement** moins dangereuses
- *Cibler d'autres POP
- *Éliminer les anciens **stocks** et équipements contenant des POP
- *Éviter la **production future** d'autres POP

19

7. Obligations générales

- ❖ Désigner un **Correspondant National**
- ❖ Elaborer, mettre en oeuvre un **plan de mise en oeuvre**
- ❖ **Encourager et faciliter l'information, la sensibilisation et l'éducation (les communautés de base, ---)**
- ❖ Encourager, dans la mesure des moyens, les activités de **recherche, de développement, de surveillance et de coopération** sur tous les aspects liés aux POP et à leur remplacement

20

8. Assistance financière & technique

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est désigné **mécanisme provisoire de financement** en vue du renforcement des capacités et d'autres activités associées (transfert de technologies, PNMO, ---)

21

9. Mise en œuvre de la Convention de Stockholm au niveau national

- ❖ Signature : 25 Mai 2001
- ❖ Ratification: Octobre 2003
- ❖ Sénégal: Pays Partie
- ❖ La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
Interface Etat / Secrétariat de la Convention de Stockholm (**AND**)

22

9. Mise en œuvre de la Convention de Stockholm au niveau national

A - Mécanismes institutionnels de coordination

- ❖ **La Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques (CNGPC)**
Cadre de concertation
- ❖ **Le Ministère chargé de l'environnement**
Autorité compétente qui participe aux négociations
- ❖ **Le Réseau Echange d'Informations Chimiques (REIC)**

23

9. Mise en œuvre de la Convention de Stockholm au niveau national

A - Mécanismes institutionnels de coordination

*Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques (CNGPC)

- ❖ a- veiller à la **mise en œuvre et à l'application des conventions et codes** signés ou ratifiés par le Sénégal et ayant trait à la gestion des produits chimiques dont les pesticides (Convention de Bâle, PIC, POP, Réglementation Commune du CILSS, directives du CSP...)

24

9. Mise en œuvre de la Convention de Stockholm au niveau national

A - Mécanismes institutionnels de coordination

*Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques (CNGPC)

- ❖ b- favoriser la **collaboration** régionale et sous régionale
- ❖ e- gérer une **base de données** sur le registre des agréments, des homologations, des autorisations provisoires de vente
- ❖ d- gérer les méthodes de contrôle et d'évaluation des **risques** liés aux produits chimiques homologués, aux produits et matières actives autorisés, aux produits d'utilisation limitée ou d'emploi interdit

25

9. Mise en œuvre de la Convention de Stockholm au niveau national

A - Mécanismes institutionnels de coordination

*Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques (CNGPC)

- ❖ e- s'informer régulièrement des problèmes rencontrés afin de promouvoir des **programmes d'information, de sensibilisation, de formation** à l'utilisation et à la manipulation des produits chimiques;
- ❖ f- de proposer aux autorités compétentes les **décisions et actes indiqués** pour une gestion rationnelle des produits chimiques.

26

9. Mise en œuvre de la Convention de Stockholm au niveau national

B. Inventaire National des POP

C. Profil National sur la gestion des POP

D. Evaluation Nationale des Impacts socio-économiques et environnementaux de l'utilisation des POP

E. Plan National de Mise en Oeuvre de la Convention de Stockholm avec comme axes stratégiques: le cadre juridique, la surveillance et le suivi, la recherche/développement et la **communication**

27

9. Mise en œuvre de la Convention de Stockholm au niveau national

F- Principales contraintes

- ❖ **Difficulté d'accessibilité et d'appropriation** de la Convention de Stockholm par les communautés de base
- ❖ **Insuffisance de visibilité** de la Convention de Stockholm malgré plusieurs efforts consentis
- ❖ **Difficulté d'asseoir un cadre synergique** opérationnel entre les conventions

28

Conclusion

Les POP sont une grave menace pour:

- ❖ La santé humaine et animale
- ❖ L'environnement

**Eliminer les POP de la planète
est l'affaire de tous!**

29

CONVENTIONS RELATIVES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Plus d'information:

- ❖ www.pic.int
- ❖ www.chem.unep.ch
- ❖ www.pops.int

- ❖ Pic@fao.org
- ❖ Pic@unep.ch
- ❖ chemicals@unep.ch
- ❖ ssc@chemicals.unep.ch

30

1. Mauritius	23 May 2001	13 Jul 2004
2. Morocco	23 May 2001	15 Jun 2004
3. Mozambique	23 May 2001	
4. Niger	12 Oct 2001	
5. Nigeria	23 May 2001	24 May 2004
6. Rwanda		5 Jun 2002 a
7. Sao Tome and Principe	3 Apr 2002	
8. Senegal	23 May 2001	8 Oct 2003
9. Seychelles	25 Mar 2002	
10. Sierra Leone		26 Sep 2003 a
11. South Africa	23 May 2001	4 Sep 2002
12. Sudan	23 May 2001	
13. Togo	23 May 2001	22 Jul 2004
14. Tunisia	23 May 2001	17 Jun 2004
15. Uganda		20 Jul 2004 a
16. United Republic of Tanzania	23 May 2001	30 Apr 2004
17. Zambia	23 May 2001	
18. Zimbabwe	23 May 2001	